

**SIRS MONCHY-HUMIERES – BAUGY et  
BRAISNES/ARONDE  
COMITE SYNDICAL – SESSION ORDINAIRE  
Vendredi 10 Juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le 10 Juillet, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SIRS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la convocation de Monsieur VRANCKEN Jean Pierre.

**PRESENTS** : Mme CHARPENTIER Véronique, Mme D'HEYGERE Françoise, Mme GAMBE Véronique, M. GARNIER François, Mme GUERVILLE Karine, Mme NONIN Nathalie et Mme SIKORSKI Kassandra.

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme JOSSEAUX Sophie représenté(e) par Mme GAMBE Véronique

**ABSENTS EXCUSES** : .....

**ABSENTS** : Mme GRIMONPREZ Solange

Nombre de Conseillers afférents au Comité Syndical :	9
Nombre de Conseillers en exercice :	9
Nombre de Conseillers présents :	7
Nombre de Conseillers votants :	8
Date de la convocation :	04/07/2020
Date de l'affichage :	04/07/2020

**ORDRE DU JOUR :**

- ❖ Installation du Conseil Syndical
- ❖ Nomination du Secrétaire de Séance
- ❖ Election du Président
- ❖ Election des Vice-Présidents

**INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

Madame D'HEYGERE Françoise a déclaré le Comité Syndical du SIRS de MONCHY-HUMIERES – BAUGY et BRAISNES/ARONDE installé.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame SIKORSKI Kassandra a été désignée en qualité de Secrétaire de séance par le Comité Syndical (article L. 2121-15 du CGCT).

**CONSTITUTION DU BUREAU**

Le Comité Syndical a désigné deux assesseurs : Madame CHARPENTIER Véronique et Madame GUERVILLE Karine.

## **ELECTION DU PRESIDENT**

### **❖ *Présidence du Comité Syndical***

Madame D'HEYGERE Françoise a invité le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président. Il est rappelé qu'en application des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.5211-10 du CGCT, et par le jeu du renvoi opéré par l'article L.5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame D'HEYGERE Françoise a fait appel de candidature pour le poste de Président.

Madame NONIN Nathalie propose sa candidature pour occuper cette fonction.

### **❖ *Déroulement du scrutin***

#### **❖ *Résultat du premier tour de scrutin***

- a.) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 8
- c) Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrage exprimés (b – c) : 8
- e) Majorité Absolue : 5

<b>NOM des CANDIDATS</b> (par ordre alphabétique)	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En Chiffres	En Lettres
NONIN Nathalie	7	Sept Voix

### **❖ *Proclamation de l'élection***

Madame NONIN Nathalie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

## **DETERMINATION DU NOMBRE DES VICE-PRESIDENTS**

Sous la Présidence de Madame NONIN Nathalie, élue Présidente, le Comité Syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents.

En application de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-Présidents du Comité Syndical est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant. Au vu de ces éléments, le Comité Syndical a fixé à 2 le nombre des Vice-Présidents.

## **ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

### **❖ *Election du premier Vice-Président***

Madame NONIN Nathalie a fait appel à candidature pour le poste de premier Vice-Président.

Madame GUERVILLE Karine propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Le **premier tour** de scrutin a donné les résultats suivants :

- a.) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 8
- c) Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrage exprimés (b – c) : 8
- e) Majorité Absolue : 5

NOM des CANDIDATS (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En Chiffres	En Lettres
GUERVILLE Karine	8	Huit voix

Madame GUERVILLE Karine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

❖ **Election du deuxième Vice-Président**

Madame NONIN Nathalie a fait appel à candidature pour le poste de deuxième Vice-Président.

Madame GAMBE Véronique propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Le **premier tour** de scrutin a donné les résultats suivants :

- a.) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 8
- c) Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrage exprimés (b – c) : 8
- e) Majorité Absolue : 5

NOM des CANDIDATS (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En Chiffres	En Lettres
GAMBE Véronique	7	Sept voix

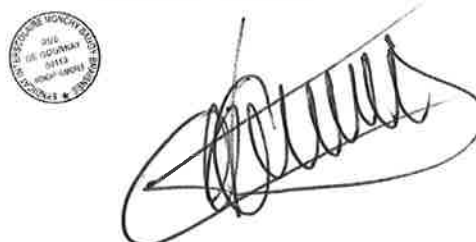
Madame GAMBE Véronique, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22

La Secrétaire de Séance,  
Kassandra SIKORSKI



La Présidente,  
Nathalie NONIN



**SIGNATURES**

Mme NONIN Nathalie	Mme GUERVILLE Karine	Mme GAMBE Véronique	Mme CHARPENTIER Véronique
Mme D'HEYGERE Françoise	M. GARNIER François	Mme GRIMONPREZ Solange	Mme JOSSEAUX Sophie  (Pouvoir à Mme <b>GAMBE</b> Véronique)
Mme SIKORSKI Kassandra			